

Marché de Noël 2025 de la ville d'Hazebrouck

Appel à candidature des exposants

Vous êtes créateurs, artisans, producteurs, répondez à l'appel à candidature pour exposer en proposant des produits artisanaux, locaux, et en lien avec la période de Noël (cadeaux, bijoux, décorations de Noël, alimentation liée aux fêtes de fin d'année...)

La ville d'Hazebrouck sollicite les exploitants à manifester leur intérêt en vue de la participation au Marché de Noël 2025 se déroulant sur la Grand Place d'Hazebrouck.

Objet : Appel à la candidature dans le cadre du Marché de Noël 2025 de la ville d'Hazebrouck pour occupation de chalets en bois, dans le cadre d'activités à caractère commercial.

Direction concernée : Direction de l'Événementiel

Descriptif : Chaque année, la Ville d'Hazebrouck organise un village de Noël dans un esprit festif et familial pour attirer de nombreux visiteurs sur la ville.

Le village de Noël sera ouvert du vendredi 12 décembre au mercredi 31 décembre 2025.

Le marché de Noël composait des 13 chalets en bois sera lui ouvert du vendredi 12 décembre au mercredi 24 décembre 2025.

Le marché de Noël sera installé sous un chapiteau et sera composé de 13 chalets en bois.

Horaires du marché de Noël :

Hors vacances scolaires

La semaine de 15h à 19h

Le vendredi de 15 h à 20 h

Le samedi de 11 h à 20 h

Le dimanche de 11h à 19 h

Vacances scolaires

La semaine de 11h à 19h

Le vendredi de 11h à 20 h

Le samedi de 11 h à 20 h

Le dimanche de 11h à 19h

(Sauf soirées nocturnes, le marché de Noël peut fermer plus tard par exemple inauguration du village de Noël le vendredi 12 décembre 19 h descente du Père Noël dimanche 21 décembre (horaire à confirmer vers 17h30/18h).

La location des chalets se fera obligatoirement sur la totalité de la période.

Durée de l'occupation temporaire du domaine public :

- Mise à disposition des chalets le 10 décembre 2025
- Montage des installations intérieures le 10 et 11 décembre (ouverture au public le 12 décembre)
- Désinstallation de l'intérieur du chalet à partir du 25 décembre et terminé pour le 26 décembre 12h.

Contraintes techniques à respecter :

- Occupation de l'emplacement pour chaque commerçant : mise à disposition d'un chalet de teinte naturelle (3mX2m), d'une ouverture en façade du public à l'aide de deux auvents sur bras mécaniques autobloquants, sur le devant et sur les côtés, d'une tablette de vente rabattable, une porte d'accès avec fermeture, et une alimentation électrique individuelle, 1 table, 2 chaises;
- Les différentes réglementations en vigueur ;
- Présence obligatoire pendant toute la durée du marché de Noël ;
- Respecter les jours et horaires d'ouvertures de la manifestation ;
- Les consignes de sécurité du Marché de Noël ;
- Le respect des normes d'hygiène et de sécurité en vigueur, notamment en cas d'activités de type alimentaire (obligations générales en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi qu'en matière d'aménagement des locaux et de leurs équipements, etc.) :
 - Le règlement 852/2004 du 29 avril 2004 qui précise les obligations générales en matière de sécurité sanitaire des aliments ainsi qu'en matière d'aménagement des locaux et de leurs équipements ;
 - L'arrêté NOR : AGRG0927709A du 21 décembre 2009 indiquant les températures de conservation des produits périssables.
- Bénéficier de toutes les assurances et agréments nécessaires à l'exercice de leur activité ;
- Maintenir une hygiène et la propreté des emplacements et de leurs abords immédiats pendant toute la durée de l'occupation et lors du départ;
- Respect des normes en vigueur concernant le matériel et les marchandises vendues ;
- Aucun accès à l'eau, ni aucune évacuation pour eaux usées ne seront mis à disposition des occupants qui auront pour interdiction de déverser, sur et aux abords du site, les eaux usées et le cas échéant, les bacs à graisse. Par conséquent, pour les activités qui le nécessitent, l'occupant devra obligatoirement prévoir un point d'eau ;

- Disposer d'extincteur(s) adapté(s) au(x) risque(s) de l'activité proposée par le commerçant (non fourni(s) par la Ville de Hazebrouck) ;
- Habillage et éclairage obligatoire des chalets, installations sur le thème de Noël et/ou plus largement sur le thème des fêtes de fin d'année ;
- Afin de faciliter la gestion des déchets nous vous demandons de repartir avec vos emballages et cartons

Éléments à transmettre obligatoirement dans le cadre de cette consultation lors de la présentation du dossier :

- Un courrier manifestant l'intérêt du candidat à présenter une offre
- Un justificatif d'immatriculation de la « CCIAMP » ou Kbis, de moins de 3 mois
- Les caractéristiques de l'installation proposée avec description et visuels dans la mesure du possible
- Tout document ou agrément lié à l'exercice de l'activité (diplôme, attestation de formation à l'hygiène et à la sécurité alimentaire...)
- Une attestation d'assurance et les certificats fiscaux (attestation de régularité fiscale demandée au titre de l'année 2024 (ou tout autre document pertinent faisant foi) et sociaux (déclaration à l'URSSAF (ou tout autre document pertinent faisant foi) en cours de validité ;

Gardiennage

Un gardiennage de nuit sera assuré pendant toute la durée de mise à disposition. Toutefois, ce gardiennage ne saurait en aucun cas permettre d'engager la responsabilité de la Ville d'Hazebrouck, pour tous vols ou dégradations subis par les affaires et marchandises de l'exposant qui demeureront sous sa seule garde.

Montant versé par les exploitants au titre de l'occupation d'espace :

Cette occupation donnera lieu au paiement d'une redevance, conformément à l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques dont le montant est le suivant :

<i>DATE</i>	<i>TARIFS</i>
<i>Du 12 au 24 décembre</i>	<i>200,00 €</i>

Une caution de 400 euros vous sera demandée.

Le paiement de la redevance, par titre de recette, sera exigé à la fin du déroulement du Marché de Noël 2025.

Modalités administratives à respecter pour candidater :

- L'ensemble des documents et éléments demandés dans le présent Appel à manifestation d'intérêt doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante :
Ville d'Hazebrouck - Direction de l'Événementiel - Place du Général de Gaulle

59190 Hazebrouck

Ou par mail à fetes@ville-hazebrouck.fr

- Date limite d'envoi des dossiers : le mercredi 15 octobre 2025.
- Renseignement techniques et administratifs :

Direction de l'Événementiel

03 59 68 40 03 / fetes@ville-hazebrouck.fr

Du lundi au vendredi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h00